

DOSSIER DE PRESSE

TERRA MILLENIUM®



La Nutrition au cœur de l'équilibre et de la performance

Château de Berne, Jeudi 16 février 2017



Préambule

Angibaud Derome & Spécialités agit le monde de la **fertilisation et nutrition végétale** depuis 1865. Son expertise dans le domaine l'amène à positionner la **fertilisation de la vigne** sous une **nouvelle optique agronomique : la démarche globale**

Cette démarche globale porte désormais un nom : **TERRA MILLENIUM®**



Définition de la démarche globale Terra Millennium® :

TERRA MILLENIUM® est une « **Prise en compte dans la réflexion fertilisation d'un ensemble de facteurs ayant une incidence directe ou indirecte sur l'alimentation de la vigne en fonction d'un objectif fixé** »

Les **facteurs pris en compte** dans la démarche **Terra Millennium®** regroupent l'ensemble des aspects touchant à la conduite d'un vignoble : de la vigne au vin, de la production jusqu'à la commercialisation :

- Objectifs de production : quantité, qualité, démarche environnementale
- Facteurs « Terroir » : sol, racines, cépages, porte-greffes, typicités
- Facteurs « Millésimes » : climats, pressions sanitaires.
- Contexte « viticulteur » : viticulteur, vigneron, coopérative, indépendant, environnement socio-économique, modes de commercialisation, attentes du consommateur.

La démarche globale **TERRA MILLENIUM** s'appuie sur un ensemble **d'outils d'aide à la décision** mis à la disposition des contractants pour établir les diagnostics nécessaires aux propositions de **plan de fertilisation et/ou nutrition** ainsi que des outils **d'évaluation de la performance** et satisfaction liés à la prestation.

Convention de partenariat TERRA MILLENIUM®

La convention de partenariat **TERRA MILLENIUM®** est une **convention engageant 3 parties** distinctes à atteindre un ou des objectifs communs définis ensembles.

La convention engage donc les partenaires :

- **Le viticulteur** ou groupement de viticulteur ou vigneron
- **L'organisme de conseil** et de préconisation
- **La société Agibaud**, émetteur des solutions et expert produit.

I : Domaine général d'engagement

Les parties prenantes dans la convention contractent dans le but de **mettre en œuvre un ensemble de moyens pour l'atteinte d'un ou des objectifs visés**, liés à une problématique supposée de fertilisation ou nutrition de la vigne.

Le ou les domaines d'intervention ainsi que les objectifs visés sont définis et validés par l'ensemble des parties en préalable à la signature de la convention.

Chacune des parties s'engage à associer ses compétences en fonction de son domaine principal d'activité afin d'atteindre au mieux les objectifs visés.

TERRA MILLENIUM, une convention à trois parties prenantes

II : Les étapes de réalisation de la convention

En fonction des nécessités liées à la définition des objectifs, la convention TERRA MILLENIUM se détermine par les étapes suivantes :

1. **Définition des objectifs**, portés en préambule de la convention
2. **Signature de la convention** pour une durée souhaitable de 3 ans mais sans caractère d'obligation
3. **Détermination du programme de responsabilité** entre les parties en fonction des phases suivantes :
 - a. Phase de diagnostic
 - b. Proposition du ou des plans de fertilisation et/ou nutrition
 - c. Suivi de la mise en place des actions et/ou programme définis par le ou les plans
 - d. Phase d'évaluation des plans
 - e. Evaluation de la satisfaction

Chacune des parties s'engage à faciliter la communication entre les partenaires.

III : Les moyens mis à disposition

- **Connaissances générales et bibliographies**
- **Supports documentaires pour les différentes phases :**
 - Fiche de diagnostic
 - Plan de fertilisation et/ou de nutrition
 - Fiche d'observation et évaluation
 - Enquête de satisfaction
- **Moyens humains :** chaque structure met à disposition de la convention au moins un membre de son organisation en fonction des objectifs à atteindre
- **Outils d'aide à la décision :** proposer un ensemble d'outils d'aide à la décision et de contrôle en vue de la bonne réalisation de chaque phase de la convention :
 - Analyses de sols
 - Analyses de sarment
 - Analyses de sève
 - Etc...

IV : Bilan et évaluation :

A chaque fin de cycle (annuellement minimum), les parties prenantes font **un bilan des actions** déroulées et mesure le **degré d'efficacité**.

L'évaluation permet entre autre de **définir les axes d'amélioration** de la démarche et déterminer les actions à suivre

V: Conclusion :

TERRA MILLENIUM est une démarche globale de réflexion commune aux différentes parties s'appuyant sur des domaines d'expertises et des valeurs partagées : performance, environnement , innovation, adaptation, terroir ...etc... .



Contacts :

Thierry MICALET

Directeur Marketing

mobile : 06.09.52.97.92

email : thierry.micalet@angibaud.fr

Nicolas NOYES

Chef Marché Vigne

mobile : 06.11.71.76.48

email : nicolas.noyes@angibaud.fr

Website : www.angibaud.fr